

Motion de Conseil des maîtres à renvoyer au Dasen (et à l'IEN) avec copie à la section SNUipp-FSU.

Notre école était en attente de mesures concernant la simplification des tâches de direction. Celles-ci devaient être effectives à la rentrée 2015. Mais à ce jour, nous n'avons pas eu connaissance d'aucun protocole de simplification et la charge de travail administratif est toujours aussi conséquente.

En conséquence, en l'attente de mesures concrètes et efficaces, notre école suit la consigne du SNUIPP et procède à sa propre simplification.

Notre directeur-trice ne renverra plus ce qui n'est pas utile à la vie de l'école :

- Ce qui est déjà connu de l'administration conformément au protocole de simplification national
- Ce qui relève du contrôle horaire.
- Dans les relations avec les collectivités territoriales, ne sera traité que ce que l'on considère comme nécessaire au bon fonctionnement de l'école à la réussite des élèves et à la sécurité dans le respect de nos obligations de service.

Le conseil des maîtres